



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/35/L.95
12 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 61 k) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

Mexique : amendements du projet de résolution A/C.2/35/L.62 et Corr.1

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

Paragraphe 13 du dispositif

Remplacer le paragraphe actuel par le texte suivant :

13. Décide, conformément à la résolution 4 (I) de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement du 15 juin 1972 ^{4/} de convoquer en 1982 une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement à laquelle participeront tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin de commémorer le dixième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972;

Nouveau paragraphe 14 du dispositif

Ajouter le nouveau paragraphe suivant :

14. Invite le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à entreprendre les préparatifs de la Conférence susmentionnée et à soumettre au Conseil d'administration, à sa neuvième session, un rapport d'ensemble sur toutes les questions liées à l'organisation, à l'ordre du jour et aux incidences financières de la Conférence.

^{4/} Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. IV.